

En 2013 et 2014, près de 24% des condamnations pour vols ont été prononcées à l'encontre de personnes de nationalité étrangère

En 2014, en données provisoires, 82 138 condamnations pour vols¹ ont été prononcées en France. L'année précédente, en 2013, ce nombre a été mesuré à 85 647 en données définitives. Près de 24% de ces condamnations ont concerné des personnes de nationalité étrangère.

Par rapport aux années 2008-2009, cette proportion a été presque multipliée par deux. Elle se situait alors à 12,1%.

Cette variation est due, pour partie, à une réduction du nombre de condamnations pour lesquelles la nationalité n'est pas renseignée. Cependant, cette cause peut au plus expliquer la moitié de la hausse observée.

En recherchant les nationalités qui y ont le plus contribué, au sens numérique du terme, il apparaît que l'évolution entre 2008-2009 et 2013-2014 du profil de nationalités des personnes condamnées pour vols est conforme à celle des personnes mises en cause².

Ce résultat vient conforter l'hypothèse selon laquelle le profil des auteurs de vols en France aurait connu une mutation inédite à partir de la fin de la décennie 2000, notamment sous l'effet d'une implication croissante de la criminalité organisée transnationale.

En 2014, d'après des données qui sont encore provisoires, 61 454 condamnations pour vols ont été prononcées à l'encontre de personnes de nationalité française et 19 679 à l'encontre de personnes de nationalités étrangères. Ces condamnations représentent respectivement 74,8% et 24% des condamnations pour vols prononcées en France. Pour 1,2% du total 2014, la nationalité n'est pas renseignée ou les condamnés sont enregistrés comme « apatrides ».

La répartition des condamnations pour vols selon la nationalité a peu évolué entre 2013 et 2014. En considérant ces deux années conjointement, on obtient des données plus robustes, puisque les données 2013 sont définitives.

Lorsqu'on compare la répartition moyenne 2013-2014 ainsi obtenue à celle observée en 2008 et 2009, il apparaît que la part des condamnations pour vols des personnes de nationalité étrangère est passée de 12,1% à près de 24%, soit un quasi doublement.

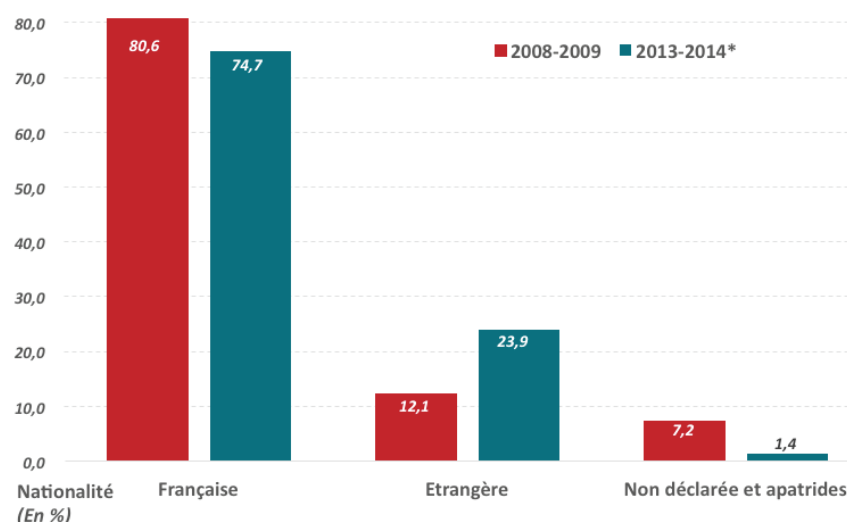
En 2008 et 2009, plus de 7% des condamnations pour vols correspondaient à des nationalités non déclarées ou à des apatrides. Sous l'hypothèse la plus extrême, en supposant que toutes les condamnations de 2008 et 2009 avec la nationalité non renseignée l'avaient été à l'encontre d'étrangers, la conséquence d'une résorption de leur nombre pourrait expliquer, au plus, une variation de 6 points de la part des étrangers entre 2008-2009 et 2013-2014, alors qu'elle atteint près de 12 points.

On en déduit que, comme cela avait déjà été établi pour les personnes mises en cause pour vols, le profil des condamnés pour vol a connu une évolution à partir de 2008 consistant en une augmentation de la part des condamnés de nationalité étrangère.

On rappelle qu'en décembre 2013, l'ONDRP a diffusé des statistiques sur les personnes mises en cause pour vols par la police nationale qui affichaient une variation de cette nature (Voir « Sur le même sujet »). Dans la présente étude, l'analyse détaillée des nationalités s'effectue en utilisant les regroupements géographiques qui avaient été alors définis par l'Observatoire.

1

Évolution entre 2008-2009 et 2013-2014* de la répartition des condamnations pour vols selon la nationalité des personnes condamnées



Source : exploitation statistique du casier judiciaire national, SDSE, ministère de la Justice.

* Les données de l'année 2014 sont provisoires.

(1) Groupe d'infractions définies aux articles 311-1 à 311-11 du Code pénal.

(2) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/files/ondrp_tb/tb6pn-2014.pdf et les deux études « Sur le même sujet » (Voir au verso).

Condamnations pour vols prononcées en France entre 2008-2009 et 2013-2014 (données provisoires pour 2014) selon la nationalité des personnes condamnées

	2008 Nombre	2009 Nombre	2008-2009 En %	2013 Nombre	2014* Nombre	2013-2014* En %
Toute condamnation pour vols	86 852	83 036	100,0	85 647	82 138	100,0
Française	70 288	66 656	80,6	63 912	61 454	74,7
Étrangère	10 233	10 401	12,1	20 422	19 679	23,9
Roumanie et Europe Balkanique**	2 433	2 742	3,0	7 764	7 485	9,1
<i>Dont Roumanie</i>	<i>2 057</i>	<i>2 304</i>	<i>2,6</i>	<i>6 137</i>	<i>5 848</i>	<i>7,1</i>
<i>Dont Ex-Yougoslavie**</i>	<i>236</i>	<i>316</i>	<i>0,3</i>	<i>856</i>	<i>836</i>	<i>1,0</i>
Afrique du Nord	3 716	3 574	4,3	6 115	5 872	7,1
<i>Dont Algérie</i>	<i>1 729</i>	<i>1 670</i>	<i>2,0</i>	<i>2 310</i>	<i>2 354</i>	<i>2,8</i>
<i>Dont Maroc</i>	<i>1 535</i>	<i>1 410</i>	<i>1,7</i>	<i>1 985</i>	<i>1 954</i>	<i>2,3</i>
<i>Dont Tunisie</i>	<i>426</i>	<i>451</i>	<i>0,5</i>	<i>1 554</i>	<i>1 377</i>	<i>1,7</i>
Ex-URSS***	1 040	1 033	1,2	2 410	2 446	2,9
<i>Dont Géorgie</i>	<i>200</i>	<i>197</i>	<i>0,2</i>	<i>1 013</i>	<i>1 015</i>	<i>1,2</i>
Autres nationalités	3 044	3 052	3,6	4 133	3 876	4,8
Non déclarés et apatrides	6 331	5 979	7,2	1 313	1 005	1,4

Source :
Exploitation statistique
du casier judiciaire
national, SDSE,
ministère de la Justice
- Regroupements
ONDRP.

* Les données de
l'année 2014 sont
provisoires.

** Roumanie,
Bulgarie, Albanie, Ex-
Yougoslavie (Bosnie-
Herzégovine, Croatie,
Kosovo, Macédoine,
Monténégro, Serbie,
Slovénie).

*** Arménie,
Azerbaïdjan,
Biélorussie, Estonie,
Géorgie, Kazakhstan,
Kirghizstan, Lettonie,
Lituanie, Moldavie,
Ouzbékistan,
Russie, Tadjikistan,
Turkménistan et
Ukraine.

Les nationalités ou groupes de nationalités ayant connu un accroissement de leur part au sein des condamnations pour vols entre 2008-2009 et 2013-2014

On mesure par exemple que la part des condamnations de personnes de nationalités issues des ex-Républiques soviétiques parmi l'ensemble des condamnations pour vols a presque été multipliée par 2,4 entre 2008-2009 et 2013-2014 (passant de 1,2% à 2,7%).

Pour les condamnations de personnes de nationalité géorgienne, en particulier, la part est passée de 0,2% en 2008-2009 à près de 1,2% en 2013-2014, soit 5,2 fois plus. En 2013 et à nouveau en 2014, plus de 1 000 condamnations pour vols ont concerné des personnes de nationalité géorgienne, à comparer à 200 en 2008 et 197 en 2009.

En volume, la plus forte augmentation a concerné les condamnations pour vols de personnes de nationalité roumaine : leur nombre

annuel moyen en 2013 et 2014 a été proche de 6 000, alors qu'il était inférieur à 2 200 en 2008 et 2009.

Le nombre de condamnations de personnes de nationalité de l'ex-Yougoslavie (voir note * 2) est passé de 236 en 2008 et 316 en 2009 à 856 en 2013 et 836 en 2014.

Dans l'ensemble, la part des condamnations de personnes de Roumanie et d'Europe Balkanique (Albanie, Bulgarie et ex-Yougoslavie) dépasse 9% en 2013-2014, soit trois fois plus qu'en 2008-2009 (3%).

Ces éléments prolongent ce que l'ONDRP a pu observer au sujet des mis en cause par la police nationale sur la période 2008-2012. Il en ressortait que : « Pour moitié, la hausse de 10,4 points de la part des étrangers parmi les mis en cause pour vols par la police nationale s'expliqu[ait] par celle des mis en cause de nationalité roumaine [...] ou d'Europe Balkanique. »

On peut aussi rappeler que ce phénomène concerne la France mais aussi des pays proches comme cela a été évoqué en 2013 pour l'Allemagne, la Belgique ou la Suisse. En février 2015, les Pays-Bas ont publié des données allant dans le même sens³.

SOURCES et DÉFINITIONS

1. Les données sur le profil des personnes condamnées transmises par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE) du ministère de la Justice à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) fournissent une répartition des condamnations prononcées par les juridictions pénales française selon la nationalité des personnes condamnées.
2. Dans le présent article, l'unité de compte est la condamnation, ce qui signifie qu'une personne condamnée à plusieurs reprises comptera autant de fois qu'elle a été condamnée. L'objet de l'étude est de

ce fait la répartition des condamnations selon la nationalité des personnes condamnées, une grandeur à ne pas confondre avec la répartition des condamnés selon la nationalité.

3. Des demandes faites en 2014 et 2016 par l'ONDRP à la SDSE lui permettent de disposer du nombre de condamnations pour vols réparties selon la nationalité du condamné, en données définitives sur la période 2008-2013 et en données provisoires pour l'année 2014. Il est ainsi possible de commenter les variations à l'échelle de la nationalité détaillée et de les regrouper afin de définir des groupes pertinents au regard de l'objet d'étude (Voir Grand Angle 29 et Repères 23, « Sur le même sujet »).

(3) «Romanians are relatively often suspected of shoplifting and pickpocketing. These are the only two offences that saw a growing number of suspects in recent years. Of all people suspected of pickpocketing in 2013, 40 percent were Romanians and 16 percent Bulgarians.»
<http://www.cbs.nl/en-GB/menu/themas/veiligheid-recht/publicaties/artikelen/archief/2015/1-op-de-10-verdachten-van-misdrijf-is-buitenlander-zonder-vast-adres.htm>